



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômage

Question écrite n° 9697

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 19 décembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les propositions exprimées par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie dans le livre blanc intitulé : « Les Diplômes à l'épreuve du chômage. » Il est notamment recommandé de mettre en oeuvre un réel travail de concertation et d'homogénéisation des sites internet et des autres outils virtuels, notamment institutionnels, car l'internet reste le moyen privilégié du jeune qui fait la démarche de chercher de l'information pour son orientation. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Pour faciliter l'accès aux informations « en ligne » sur l'orientation et l'insertion professionnelle, plusieurs portails internet ont été développés tels que le « portail étudiant » du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le site « orientation et formation » de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, placée sous l'autorité du ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, le site de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) et celui du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ). Ces portails sont des sources d'informations essentielles pour les élèves, les étudiants, les parents, l'ensemble des personnes en formation ou à la recherche d'une réorientation professionnelle. Chacun de ces sites présente une finalité qui lui est propre en fonction des objectifs de son maître d'ouvrage et des conditions d'opportunité qui président à son développement. Dans le souci d'offrir au grand public, quel que soit le statut des personnes, une information de qualité sur les filières d'acquisition des connaissances et des compétences, les métiers et leurs perspectives, les relations entre formations et emplois, le Premier ministre a chargé le délégué interministériel à l'orientation de lui faire des propositions utiles pour unifier et compléter les portails informatiques existant en matière d'orientation et d'insertion professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9697

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6835

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1656